



## ACCESSITE



Le site Internet est aujourd'hui un outil incontournable des stratégies de communication et d'information des collectivités locales. Plus qu'un simple espace d'information institutionnelle, le site Internet est devenu pour les collectivités un véritable enjeu citoyen qui permet d'informer, d'administrer, de dialoguer, de promouvoir...

Face à ces nouvelles perspectives, les collectivités ne peuvent s'autoriser l'utilisation de portails Internet discriminatoires. En effet, certaines catégories de la population sont mises à l'écart de cette cyber-relation, parce que certains sites internet ne sont pas adaptés à leurs besoins. Aujourd'hui, cette population représente 5 millions de personnes en France, soit 9% de la population totale : il s'agit des personnes handicapées\*.

L'accessibilité des sites Internet est aujourd'hui plus qu'une question civique, c'est une obligation légale.

### Qu'est-ce qu'un site accessible ?

Un site dit « accessible » doit proposer à l'ensemble des internautes des « aides techniques », qui permettront aux personnes souffrant d'un handicap, de compenser celui-ci afin d'avoir accès à l'information contenue dans le site.

*Quelques exemples :*

Un site Internet accessible doit notamment permettre :

- aux personnes malvoyantes, d'agrandir les caractères de police, de modifier les couleurs des caractères et du fond d'écran....
- aux personnes non-voyantes, l'accès à des images commentées, un déplacement séquentiel dans les pages, la transmission d'une information cohérente à une synthèse vocale ou à une plage braille....
- aux personnes malentendantes, d'accéder à une information visuelle complémentaire aux informations sonores.
- aux personnes dans l'incapacité d'utiliser une souris, de rendre la navigation possible à l'aide des touches du clavier...

La définition de l'accessibilité ne se limite pas à la seule notion de handicap. Un site est considéré comme accessible lorsqu'il est possible d'y accéder de façon équivalente pour tous, quelle que soient :

- le navigateur utilisé (Internet explorer, opéra, Safari...)
- l'interface (utilisation du clavier ou de la souris)
- la plate forme d'accès (c'est-à-dire le système d'exploitation : Windows, Mac OS ou encore Linux)
- le périphérique d'affichage (un écran plat 17 pouces, un ordinateur portable, un téléphone mobile relié au web...)

\* La déclaration des droits des personnes handicapées proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 9 décembre 1975 indique que « toute personne dans l'incapacité d'assurer par elle-même tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience, congénitale ou non, de ses capacités physiques ou mentales » est une personne handicapée.

## L'accessibilité, une obligation civique...

Pour une collectivité rendre un site accessible, c'est considérer l'ensemble de ses administrés sans discrimination et contribuer à l'intégration sociale, culturelle et territoriale des personnes handicapées.

### ...et une obligation légale.

La loi adoptée par l'Assemblée Nationale le 11 février 2005, en faveur de « l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées » rend obligatoire, sous peine de sanction, par son article 47, l'application des recommandations internationales pour l'accessibilité de l'Internet. Cette obligation concerne les services de communication publique en ligne (Ministères, villes, collectivités locales, organismes publics, écoles, hôpitaux...).

Les dites recommandations internationales sont consignées dans le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations et sont validés par son label (RGAA)

## L'agence Proximité, votre interlocuteur en faveur de l'accessibilité

Dans le cadre de sa démarche citoyenne, Proximité mobilise les compétences nécessaires à ces nouveaux enjeux :

**Vous souhaitez réaliser un site Internet en gestion autonome**, Proximité le développe à partir d'un logiciel libre de droit et selon un cahier des charges établi dans le respect du RGAA.

**Vous souhaitez rendre accessible votre site Internet**, Proximité réalise l'audit des mutations qui permettront à votre site de respecter le référentiel RGAA. Selon cet audit, Proximité vous fournit les préconisations et l'accompagnement permettant à votre webmestre de réaliser l'ensemble des recommandations. Si vous ne disposez pas de webmestre, Proximité intervient directement sur la mise en œuvre des optimisations nécessaires.

Une fois les modifications effectuées, Proximité vous accompagne dans l'obtention du précieux label RGAA.



### Nous contacter

66, Route de Paris  
78760 Jouars - Pontchartrain  
Tél. : 01 30 07 81 07  
Fax : 01 34 89 02 04  
[www.proxite.fr](http://www.proxite.fr)  
[contact@proxite.fr](mailto:contact@proxite.fr)  
SARL au capital social de 15.000 €  
RCS B Versailles 480433374